Frères Musulmans : l’État renonce à les interdire et à les désigner comme organisation terroriste

18/05/2025 à 12h23



Selon *La Tribune Dimanche*, un rapport commandé par l’ancien ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin et repris par Bruno Retailleau décrit une influence préoccupante des Frères musulmans en France. Rédigé par l’ambassadeur François Gouyette et le préfet Pascal Courtade, le rapport évoque « une petite confrérie secrète pyramidale qui fait de l’entrisme dans les associations sportives et culturelles, des listes aux municipales, des écoles, des lieux de culte ».

Bruno Retailleau a dénoncé « une infiltration massive des Frères musulmans dans tous les domaines de la société » et « une aggravation après le 7 octobre ». Toutefois, malgré ces alertes, il n’est plus question de les interdire en France ni de les désigner comme organisation terroriste. Un conseiller explique : « L’interdiction voudrait dire dissolution, mais la spécificité c’est qu’en France ils ne sont pas constitués en organisation ».

Le rapport sera présenté mercredi en conseil de défense. Il pointe les financements étrangers, notamment du Qatar, et le

rôle de l’organisation dans les relations diplomatiques. Aucune liste nominative n’est publiée dans le rapport.